

REGION MARITIME



Commune des Lacs 1

Aného
Ville tricentenaire
Deux fois capitale du Togo

1951- 2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO
Standard : (+228) 70 52 67 67
www.lacs1.mairie.tg
contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg

Membre Fondateur de la Faîtière
des Communes du TOGO
(F.C.T.)

Membre de l'Association
Internationale des Maires
Francophones (A.I.M.F.)
Partenaire du Conseil Général
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements
Locaux Unis d'Afrique
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités
Territoriales Transfrontalières
du Sud Bénin Togo
(OCT- SBT)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA
CHEFFERIE COUTUMIERE

REGION MARITIME

PREFECTURE DES LACS

COMMUNE DES LACS 1

CABINET

N° 005 /2025/MATDCC/RM/PL/CL1-CAB

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMUNIQUE

La Mairie des Lacs 1 communique :

Conformément au communiqué conjoint N°00204/2025/MPDC/MCACL /MEF/MATDCC, relatif au deuxième recensement général des entreprises (RGE-2) au Togo, le gouvernement organise au cours de l'année 2025, le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) au Togo avec l'appui financier de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Ce deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) vise à collecter des informations auprès des entreprises formelles et informelles. Spécialement pour ce recensement, les données seront également collectées auprès des institutions sans but lucratif (ISBL) telles que les ONG et les associations professionnelles, religieuses et syndicales.

L'objectif de ce recensement est de disposer d'une base de données actualisées des unités économiques tant du secteur formel qu'informel, de vulgariser leur classement par branche d'activités suivant la nomenclature togolaise d'activités afin de mieux orienter les politiques de soutien aux entreprises et en particulier les Petites et moyennes entreprises (PME).

La collecte de données se déroulera du 03 mars au 03 mai 2025, soit deux mois, sur toute l'étendue du territoire national.

Les agents retenus pour cette collecte sont identifiables par leurs badges et leurs gilets dont ils seront munis lors de leur passage dans les unités économiques.

Pour le succès des opérations, le Gouvernement invite les opérateurs économiques installés sur le territoire national à réserver un bon accueil aux agents de collecte et à leur fournir des informations exactes et avérées qui seront traitées dans l'anonymat et la confidentialité conformément à la Loi statistique en vigueur au Togo.

Fait à Aného, le 19 Mars 2025

Le Maire de la Commune des Lacs 1,

Me Alexis John C. D. AQUEREBURU

